

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Etaient présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Jean-Pierre Moras, Monique Lépine, Nicole Besson, Marie-Christine Sellier, Céline Dugua, Daniel Valdenaire, Stéphane Stintzy, Barbara Gagne

Absent ayant donné pouvoir Anthony Vallet à Laurent Torgue

Absents : Liliane Fernandez, Frederic Boissonnet

Secrétaire de séance : M.REY.

Monsieur le maire soumet le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, il est adopté à l'unanimité ; Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour

1/ SDE 07

Monsieur le maire donne lecture des conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire concernant :

- Les travaux d'installation d'un génie civil de communications électroniques destinés à desservir les parcelles AC 91-91-92-222 et 275 – Poste « la garenne » pour un montant estimé à 1 848.68 € (n° dossier 15/0198)
- Les travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public et d'installation d'un génie civil de communications électroniques destinés à desservir les parcelles AD 500- 501 et AD 310 P pour un montant estimé à 13 646.43 € (n° dossier 15/0182)

Monsieur le maire rappelle que les conventions ont pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de ces opérations réalisées sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité : accepte les termes des conventions précitées et autorise le maire à les signer. Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération N°D/2015/22 pour le dossier 15/198 et délibération D/2014/041 pour le dossier 15/0182)

2/SIVU ENFANCE ET JEUNESSE

a/signature contrat enfance jeunesse 2015/2018

Monsieur le Maire rappelle les objectifs d'un Contrat Enfance et Jeunesse :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil des moins de 18 ans ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le contrat permet de bénéficier d'un co-financement de la CAF et de la MSA pour les différents services d'accueil des enfants de 0 à 18 ans

Un CEJ a été conclu pour la période 2011-2014, avec la CAF de l'Ardèche et la MSA Loire-Drôme-Ardèche pour les actions déjà existantes sur le territoire : le Relais Assistant Maternel Les P'tits Câlines pour les 11 communes de VIVARHÔNE ; les crèches, centres de loisirs et accueil de jeunes pour le SIVU Enfance et Jeunesse et la commune de ST-DESIRAT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

M. le Maire présente les orientations du contrat pour la période 2015-2018 :

Volet Enfance					
Maintenir le niveau d'accueil collectif existant / Développement de l'accueil collectif			Soutenir et accompagner l'accueil individuel par les assistantes maternelles	Accompagner les familles et favoriser l'accès aux modes de garde	
AGIPE Ilot Câlin : Maintien des 25 places et Développement : + 3 places	AFR du Châtelet Bulle aux Merveilles Maintien de la capacité d'accueil à 2 places	Création d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (Crèche de Serrières) 12 (+ 3 places)	AGIPE Maintien du RAM en gestion associative sur le territoire de Vivarhône 1 etp	Création d'un guichet unique 0,5 etp A partir de 2017	
Périmètre de compétence : évolution envisagée : prise de compétence par la communauté de communes en 2016					
2015	SIEJ	ST-DESIRAT		SIEJ + 5 communes	
2016	Communauté de communes		Communauté de communes	Communauté de communes	
2017	Communauté de communes		Communauté de communes	Communauté de communes	Communauté de communes
2018	Communauté de communes		Communauté de communes	Communauté de communes	Communauté de communes
Échéancier					
2015	SIEJ ouverture de 3 places supplémentaires	x		x	
2016	Septembre 2016	x	Septembre 2016	x	
2017	x	x	x	x	x
2018	x	x	x	x	x

Volet Jeunesse					
	3-13 ans	14-17 ans			
	Adapter la capacité d'accueil en ALSH à la nouvelle organisation scolaire et périscolaire	Maintenir et développer les séjours de vacances 12-17 ans	Stabiliser le fonctionnement de l'Accueil de jeunes itinérant	ALSH AFR du Châtelet	Accueil Jeunes AFR du Châtelet
	Activité Loisirs : Adaptation ALSH 3-5 ans et 6-10 ans aux besoins 2,7 ETP permanent + vacataires Activité Loisirs : ALSH spécifique pré-ados (11-13 ans) 0,63 ETP Activité Loisirs : Création ALSH multi-sites (juillet) - Prévisionnel : 31 700 h	SIEJ : séjours spécifiques 11-17 ans 1 à 2 par an pour 15 jeunes Prévisionnel : 150 journées	SIEJ : Fusion des accueils de jeunes + gestion directe 0,5 ETP + 0,1 ETP (mise à dispo Activité Loisirs) Prévisionnel : 6 500 h		
Périmètre de compétence : évolution éventuelle / prise de compétence par la communauté de communes					
2015	SIEJ	SIEJ	SIEJ	ST-DESIRAT	ST-DESIRAT
2016	SIEJ	SIEJ	SIEJ	ST-DESIRAT	ST-DESIRAT
2017	SIEJ	SIEJ	SIEJ	ST-DESIRAT	ST-DESIRAT
2018	SIEJ	SIEJ	SIEJ	ST-DESIRAT	ST-DESIRAT
Échéancier					
2015	Ouverture ALSH aux 3-4 ans Modifications tarifaires et compt. actes		Reprise de l'accueil jeunes Activités Loisirs par le SIEJ		
2016	Création d'un ALSH Multi-site (juillet)				
2017					
2018					

Volet Pilotage - Coordination			
	Coordination Enfance	Coordination Jeunesse	Missions spécifiques
	Création de 0.5 ETP	SIEJ : Coordination Jeunesse 0,6 etp (puis 0.5 etp)	Coordination PeDT
Périmètre de compétence en fonction de l'évolution éventuelle des prises de compétences par la communauté de communes			
2015		SIEJ	
2016	Communauté de communes	SIEJ	SIVU compétence rythmes éducatifs et scolaires
2017	Communauté de communes	SIEJ	SIVU compétence rythmes éducatifs et scolaires
2018	Communauté de communes	SIEJ	SIVU compétence rythmes éducatifs et scolaires
Échéancier			
2015		x	
2016	x	x	x
2017	x	x	x
2018	x	x	x

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

- **accepte** les orientations du Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 tel que présenté ;
- **autorise** M. le maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 et tout document à intervenir sur ce dossier ;
- **autorise** la commune à percevoir les subventions au titre du Contrat Enfance et Jeunesse.

b/ Adhésion de la commune au SIVU enfance et jeunesse

Monsieur le maire expose :

Compte-tenu du contexte, il apparaît difficilement envisageable pour la Communauté de Communes Vivarhône de mettre en œuvre une nouvelle compétence.

Afin de mener à bien le projet de développement enfance et jeunesse tel que discuté cette année par l'ensemble des communes membres de la communauté, il est proposé que le Syndicat se substitue à la Communauté de Communes pour cette prise de compétence. Le projet de développement inscrit au CEJ signé cette année avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ardèche et la MSA pourrait alors être poursuivi dans le calendrier envisagé, en conservant une gouvernance et un pilotage intercommunal.

Les incidences financières seront nulles, tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement : le niveau de cofinancement annoncé sera maintenu. Les actions inscrites au schéma de développement 2015-2018 et les modalités de répartition des charges entre les communes resteront telles que définies au préalable.

Les communes déjà adhérentes doivent délibérer sur une modification des statuts incluant l'extension du périmètre du Syndicat.

Les communes non-adhérentes (Brossainc, Limony, Serrières, St-Jacques-d'Atticieux) doivent délibérer sur leur adhésion au Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse. De fait, cette adhésion induit un transfert de la compétence enfance et jeunesse au Syndicat.

Le Conseil du Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse a délibéré le 5 octobre 2015 pour inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Sur proposition de M. le Maire

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les statuts du « Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse » tels que présentés,

DECIDE d'adhérer au Syndicat Intercommunal Enfance et Jeunesse à partir du 1^{er} janvier 2016

NOMME deux délégués titulaires : Laurent Torgue – Danielle Sérillon
deux délégués suppléants : Monique Lépine – Céline DUGUA

c/ Monsieur le maire explique que Sylvain Magnan, architecte, travaille sur l'avant-projet de la crèche d'une surface entre 200 et 300 m².

3/ PROJET DE CESSION d'un délaissé quartier du château

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la demande de madame Danièle DUC domiciliée à Serrières qui sollicite l'acquisition d'un délaissé contiguë à sa propriété et appartenant à la commune. Après une visite sur le site monsieur le maire explique que ce morceau de terrain ne présente aucun intérêt pour la commune et peut être vendu. Avant d'effectuer les démarches nécessaires, monsieur le maire propose au conseil de délibérer pour fixer, au préalable, les conditions de cette vente.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité donne un accord de principe pour une cession gratuite à madame Danièle DUC aux conditions suivantes : les frais de bornage,

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

les frais d'acte et d'enregistrement et autres frais se rapportant à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur. Une servitude de passage sera conservée pour laisser l'accès aux secours.

Un courrier sera adressé à madame Duc pour lui signifier l'accord de principe et les conditions de vente.

4 / DROIT DE PREEMPTION SUR LES COMMERCES

Monsieur le maire rappelle que la loi du 2 août 2005 laisse la possibilité aux communes de préempter les fonds artisanaux, les fonds de commerces et baux commerciaux qui sont en vente sur la commune. Le but étant de conserver leur affectation commerciale et de ce fait pérenniser la présence de ces commerces dans les centres villes ou quartiers ou encore d'en diversifier l'offre. Monsieur le maire explique que pour pouvoir exercer son droit de préemption la commune doit préalablement mettre en place un périmètre de sauvegarde. La commission urbanisme devra se réunir prochainement pour définir ce périmètre lequel sera soumis à l'avis consultatif de la chambre de commerce et d'industrie.

5/ DEMANDES DE SUBVENTION

- Demande de l'association « Les baladins de l'Edit ». refusé
- Demande de l'AGSS (Association de Gymnastique Sablons Serrières) pour une subvention exceptionnelle destinée à faire l'acquisition de matériel : Un devis est joint à la demande pour un montant de 1473.60 euros. Avant de soumettre la demande au vote monsieur le maire explique que l'AGSS a obtenu plusieurs subventions exceptionnelles pour l'achat de matériel ces dernières années, et que les demandes de subventions au titre de subventions exceptionnelles doivent le rester. Un courrier en ce sens sera adressé à l'association. Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité le conseil décide d'allouer la somme de 250 € à AGSS.

6/RAPPORT DES COMMISSIONS

TRAVAUX /VOIRIE/ASSAINISSEMENT

- Réseaux/Voirie :

1/ Les travaux de réfection de la chaussée RD86 et du rondpoint débuteront le 2 novembre. D'ici la fin de l'année une bande cyclable sera créée.
Le marquage au sol sera retracé.

2/ Après réflexion le projet d'installation de feux tricolores à hauteur de l'hôpital est abandonné. Un plateau ralentisseur sera finalement installé ainsi que devant l'Ecole publique. Concernant l'aménagement du carrefour du Musée monsieur le maire explique que l'implantation de feux tricolores est un dossier contraignant, il faut respecter la réglementation en vigueur et demander des autorisations préalables. Affaire à suivre !

- Travaux divers :

1/ il faudra certainement prévoir la pose de « tirant » sur les volets qui seront changés aux cités Bellerives et donc prévoir une somme supplémentaire au budget.

2/ La réfection de l'appartement au-dessus de la poste est en cours. Les plafonds et murs ont été repeints en blanc. La salle de bains sera entièrement rénovée avec la

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

pose de carrelage, faïence, bloc douche et installation d'une VMC. L'évier et meuble sous évier de la cuisine seront remplacés.

3/ Il est décidé de ne pas mettre de faux plafond à la base de loisirs, la nouvelle toiture sera apparente. L'éclairage sera en suspente. Un devis de 4 568 euros a été transmis par les Ets GRENOT pour la reprise à neuf du tableau électrique.

- Assainissement/STEP :

Le transfert des effluents au seuil de Peyraud n'étant pas écarté, un diagnostic amiante sera effectué sur la canalisation.

- Projet lotissement Vernat :

Suite à un entretien avec le maire, monsieur Robert Pinet représentant la société Nexity a fait savoir qu'il déposera pour la 3ème fois le permis d'aménager. Ce sera le dernier si celui-ci n'est pas accepté il abandonnera le projet.

- Dossier ADAP

Monsieur le maire rappelle l'obligation des communes de rendre accessible l'ensemble de ses ERP au 1er janvier 2015. Il fait savoir que l'échéance a été repoussée en 2017. Un 1er diagnostic a été effectué par le bureau Alpes Contrôles. Un échancier des travaux à réaliser sera mis en place. Certains aménagements mineurs pourront être effectués par les employés.

AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE

- ECOLE :

Les parents souhaitent qu'on affiche le programme des TAP. On attend toujours une réponse de l'Ecole départementale de musique pour la mise en place d'une chorale. Des mamans se sont proposées pour faire des animations. A étudier
L'institutrice de l'Ecole maternelle aimerait que ses élèves puissent peindre une fresque sur le mur intérieur de l'Ecole. Accordé.

A plusieurs reprises il a été constaté des dégradations volontaires à l'Ecole.

Des problèmes de stationnement sur le quai en face de l'école ont été signalés.

CULTURE /PATRIMOINE / COMMUNICATION:

- Sites remarquables :

Daniel valdenaire explique qu'une vingtaine de sites ont été identifiés sur la commune. Les textes ont été rédigés pour chaque site, il faut maintenant les installer sur des panneaux.

- Signalétique :

La mise en place de panneaux signalétiques doit être relancée et finalisée.

VIE ASSOCIATIVE / MANIFESTATIONS

- Cross : Alex Ageron donne rendez-vous aux élus disponibles dimanche 18 octobre à 8 h 30 base de loisirs.
- St Nicolas le 5/12 : un spectacle de magie et un goûter seront offerts aux enfants par le comité des fêtes. Après le défilé des enfants et St Nicolas, rendez-vous est donné place Richelieu pour une animation musicale et distribution de

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

friandises. Des saucisses et du vin chaud seront proposés aux administrés par La municipalité.

- Foire de Sablons les 21 et 22 novembre prochains. Un planning des permanences pour la tenue des parkings est mis en place.

COURRIERS DIVERS

- Courrier De Mathieu DARNAUD sénateur qui nous informe qu'une subvention de 10000 € a été accordée à la commune sur les fonds parlementaires.
- Demande de monsieur Jean Louis Bourget, directeur de l'école publique, qui sollicite une subvention pour financer la venue d'un écrivain dans les classes en collaboration avec l'Ecole publique de Limony qui participe au projet. Cette participation serait allouée « en remplacement des heures de l'intervenant de Musique ». Le budget prévisionnel est estimé à 750 €. Des renseignements seront demandés à la commune de Limony pour connaître leur participation financière.

PROJET FUSION CC Vivarhône/ CCPR

Monsieur le maire rappelle que l'ensemble des communes de la CC Vivarhône a souhaité sa fusion avec la CCPR qui n'était pas hostile à cette demande. Apparemment il y aurait un retournement de tendance de leur part. De plus le Préfet de l'Isère n'a pas intégré notre demande dans son projet de Schéma qui été présenté à la CDCI (commission départementale de coopérations intercommunales) . Le Préfet de l'Ardèche soumettra prochainement son projet de Schéma avec la fusion de Vivarhône avec la communauté d'agglomération d'Annonay.

Ce jour Richard Molina a rencontré M. le Sous-Préfet de l'Ardèche pour réitérer la position de la CC Vivarhône.

- **La séance est levée à 21 h 00**